



#196

JUIN 2018



Manpower®

AVEZ-VOUS

LES BONS RÉFLEXES

DE SÉCURITÉ ?

Protection de nos intérimaires

Gardez la forme

Entraînez-vous / Prévention 3D

Impôts : Prélèvement à la source

Appli Mon Manpower

Chaque jour, faisons
grandir la confiance



► Assurer la protection, l'intégrité physique et le bien-être de nos intérimaires est notre priorité !



Vous avez aussi votre rôle à jouer à nos côtés : **nous avons identifié des moments sensibles pour lesquels nous avons besoin de vous**, afin d'éviter les accidents.

► PRÉPAREZ SEREINEMENT VOTRE MISSION

Avant de commencer votre mission, vous devez bien comprendre dans quel environnement vous travaillerez et en quoi consistera votre poste de travail. Si la moindre question subsiste, n'hésitez pas à interroger votre agence !

► PORTEZ TOUJOURS VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les EPI vous sont fournis par votre agence ou l'entreprise utilisatrice. Les porter, c'est vous protéger ! **Si vous constatez que les EPI remis ne sont pas en bon état ou pas adaptés à votre poste, vous devez le signaler à votre agence et à l'Entreprise Utilisatrice.**

► ALERTEZ EN CAS DE DANGER GRAVE ET IMMIMENT

Pour votre sécurité, prévenez immédiatement votre agence en cas de danger grave et imminent. Restez en retrait du danger jusqu'à ce que votre agence prenne les mesures nécessaires.

► TRAVAILLEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Prévenez systématiquement votre agence si l'on vous demande de réaliser des tâches non prévues au début de votre mission. Les accidents sont plus fréquents lors d'un changement de tâche non indiquée dans le contrat de travail.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE

vos sécurité et votre santé



SUIVEZ LES CONSEILS DU FASTT

Pour préserver votre santé et votre sécurité au travail et connaître l'ensemble des actions de Prévention

RENDEZ-VOUS SUR LE PORTAIL

sante-securite-interim.fr

➤ GARDEZ LA FORME

PRÉSERVER SA SANTÉ ET RÉDUIRE LE RISQUE D'ACCIDENTS, C'EST POSSIBLE AVEC QUELQUES GESTES SIMPLES. SUIVEZ NOS CONSEILS.



Adoptez une alimentation équilibrée

pour limiter les risques d'obésité, de diabète ou d'hypertension artérielle...



Ne consommez pas d'alcool avant et pendant le travail.

En dehors de votre activité professionnelle, consommez avec modération et renoncez à la cigarette.



Apprivoisez et contrôlez votre stress :

relaxation, techniques respiratoires, lâcher prise. Il existe de nombreuses techniques, à la portée de tous.



Pratiquez régulièrement une activité sportive :

l'équivalent de 30 min de marche rapide chaque jour est un minimum.



Contrôlez régulièrement

votre vision, votre audition et votre dentition chez un spécialiste.



Veillez à bien dormir

un sommeil réparateur est le garant d'une meilleure santé et d'une plus grande vigilance pour éviter les accidents.

➤ ENTRAÎNEZ-VOUS !

La plateforme **Manpower Training**, ouverte à tous et gratuite sans condition, vous permet de suivre différents modules liés à la **Prévention Sécurité**, et d'acquérir les bons réflexes en matière de **Sécurité**.

"MAÎTRISER LES PREMIERS RÉFLEXES SÉCURITÉ" : un module d'une heure pour revoir les connaissances indispensables pour mieux se préserver au quotidien, ne pas mettre les autres en danger et adopter les comportements sécurité adaptés.

"ÊTRE ACTEUR DE SA SÉCURITÉ" : 2h pour approfondir les solutions de prévention et de protection et faire prendre conscience des risques relatifs aux différentes situations professionnelles (risques d'accidents routiers, risques chimiques, électriques, de chutes ou encore liés aux bruits et aux machines).



Prévention 3D

Vous travaillez dans le BTP ? Découvrez et testez dans votre agence la **solution innovante et exclusive Prévention 3D de Manpower** : muni(e) d'un casque de réalité virtuelle, évoluez sur un chantier de BTP et testez vos réflexes et vos connaissances en réalité virtuelle.



POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE

métiers du BTP

IMPÔTS

PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE

C'EST POUR BIENTÔT !

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera directement collecté par votre employeur dès janvier 2019 !
Il sera automatique et s'affichera clairement sur votre bulletin de paie.

Printemps 2018 : En prévision du prélèvement à la source, vous déclarez vos impôts, et selon votre situation personnelle, **vous devez choisir un taux de prélèvement** soit :

- *Personnalisé* : c'est le taux proposé par défaut par l'administration fiscale.
- *Individualisé* si vous êtes en couple.
- *Neutre ou non personnalisé* si vous ne souhaitez pas que votre taux soit communiqué à votre employeur.

En parallèle, nous vous invitons à **vérifier et mettre à jour vos données personnelles** : nom, prénom, nom de jeune fille et N° de Sécurité Sociale.

Le choix du taux de prélèvement et l'exactitude de vos données personnelles sont primordiaux pour garantir la réussite du prélèvement à la source sur votre bulletin de paie. D'autres informations sont à venir !

Pour en savoir plus :

- Contactez votre centre des impôts
- Appelez le numéro spécialement mis en place

0 811 368 368

Service 0,06 € / min
+ prix appel

OU RENDEZ-VOUS SUR LE PORTAL

du Ministère de l'Économie



L'appli
Mon Manpower,
tout Manpower
en poche !

TÉLÉCHARGEZ-LA

gratuitement



Retrouvez tous les services Manpower

100%
EN LIGNE



Protection de
nos intérimaires

Gardez la forme

Entraînez-vous / Prévention 3D

Impôts
Prélèvement à la source

Appli
Mon Manpower

Vos avantages

VOS AVANTAGES⁽¹⁾

DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur *Mon Manpower*.

Pensez à activer votre CPF sur moncompteformation.gouv.fr



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

Accès au Compte Epargne Temps (CET).



À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽²⁾ .	2 000 heures ⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾ .

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hotline intérimaires

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

EN SAVOIR PLUS SUR LES

avantages intérimaires



(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) A partir de 2000 h. sur les 24 derniers mois dont 1000 h. et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précèdent le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.faftt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.

Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiestmanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowernord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com.

Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire/Charentes Maritimes : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Lettre Entre Nous n°196, Juin 2018 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE
Mon Manpower



Protection de nos intérimaires

Gardez la forme

Entraînez-vous / Prévention 3D

Impôts Prélèvement à la source

Appli Mon Manpower

Vos avantages